



**ÉCOLE DU CAMPANILE
CONSEIL D'ETABLISSEMENT
2019-2020**

Procès-verbal de la rencontre du 20 janvier 2020

Étaient présentes et présents :

- M^{me} Valérie Gauthier, directrice de l'École du Campanile
- M^{me} Élane Lajoie, représentante des parents et présidente
- M^{me} Julia Béland-Godin, représentante du personnel enseignant
- M^{me} Maryse Lambert, représentante du personnel de soutien
- M^{me} Marie-Christine Nolet, représentante des parents et représentante au comité de parents
- M. Louis-Charles Brisson, représentant du service de garde
- M. Camilo Perez, représentant des parents et vice-président
- M^{me} Justine Dion-Routhier, représentante de la communauté
- M. Fabiano Liberati, représentant des parents
- M^{me} Caroline Côté, représentante du personnel enseignant
- M^{me} Rawia Fredj, secrétaire

Étaient absentes et absents :

- M. Ahmed El Amine, représentant des parents
- M^{me} Marie-Josée Truchon, commissaire
- M^{me} Lorraine Grégoire, représentante du professionnel personnel
- M^{me} Isabelle Marsollier, représentante des parents
- M^{me} Fatna Chater, représentante des parents

1. OUVERTURE

1.1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Madame Élane Lajoie constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

Madame Valérie Gauthier souhaite expliquer les résolutions liées au budget de l'école. Monsieur Perez suggère d'aborder l'espace alloué aux activités de service de garde. Les membres du conseil d'établissement proposent l'ajout des points suivants :

5.2 Résolutions liées aux mesures dédiées et aux mesures protégées

8.4 Locaux du service de garde

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution C.E. 20/19-25

II EST PROPOSÉ par monsieur Camilo Perez, **APPUYÉ** par madame Maryse Lambert, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE

1.1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

1.2. Adoption de l'ordre du jour

2. ADOPTION ET SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 16 DÉCEMBRE DERNIER

3. INTERVENTIONS DE LA COMMISSAIRE

4. INTERVENTION DU PUBLIC

5. ADOPTION

5.1 Budget révisé

5.2 Résolutions liées aux mesures dédiées et aux mesures protégées

6. APPROBATION

6.1. Projet de grille-matières 2019-2020

6.2. Marché aux puces au service de garde

7. INFORMATIONS

7.1. De la présidente

7.2. De la trésorière

7.3. De la représentante au Comité de parents

7.4. Des représentants des membres du personnel

7.5. De la directrice

8. DIVERS

8.1. Semaine de relâche

8.2. Campagne de financement (cartes à gratter)

8.3. Comité des parents utilisateurs du service de garde

8.4 Locaux du service de garde

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION ET SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 16 DÉCEMBRE DERNIER

Madame Valérie Gauthier informe les membres du CE que toutes les modifications proposées au plan d'action pour contrer la violence ont été effectuées et que le document est maintenant diffusé sur le site Web de l'école, sous la section Plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Tous les outils nécessaires pour gérer les situations d'intimidation sont aussi disponibles sur le site Web.

Madame Gauthier ajoute qu'elle communiquera avec madame Chater au sujet du jardin communautaire à la suite de ses propositions pendant la rencontre du 16 décembre. Elles feront le point avant qu'on lance les appels d'offres pour l'aménagement de la cour.

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE 2019-20

IL EST PROPOSÉ par madame Julia Béland-Godin, **APPUYÉE** par madame Justine Dion-Routhier, d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019.

3. INTERVENTIONS DE LA COMMISSAIRE

Il n'y a pas d'intervention de la commissaire.

4. INTERVENTION DU PUBLIC

Il n'y a pas d'intervention du public.

5. ADOPTION

5.1. Budget révisé

Madame Valérie Gauthier présente le budget révisé de l'École du Campanile 2019-2020.

Allocations de base :

Le montant de l'allocation par élève a été revu à la suite de l'ajustement de la clientèle au 30 septembre. L'école a une diminution de 336 \$ étant donné le déménagement d'un groupe des Étoiles filantes en juin, ce qui retire 7 élèves HDAA. Des montants ont aussi été ajoutés pour les licences et les logiciels dans le cadre du plan d'action numérique (824 \$), de l'achat des livres pour promouvoir certains auteurs dans des ateliers spécifiques (630 \$) et des allocations pour le soutien administratif (3 834 \$).

Allocations complémentaires :

Les montants pour la francisation, le soutien pour l'anglais intensif et la culture à l'école (mesure 15182) ont été révisés. Un total de 7 163 \$ est dépensé en honoraires et services pour effectuer ces activités, payer les salaires et contributions et acheter les fournitures et le matériel.

Autres allocations :

- Le budget pour le perfectionnement (montant transférable d'une année à une autre et celui versé par les universités pour l'accueil des stagiaires) ainsi que celui pour le plan d'action numérique (les formations, l'accompagnement) ont été ajustés pour répondre aux dépenses de déplacement, de remplacement et d'inscription (3 501 \$);
- Le budget transféré du conseil d'établissement des années antérieures et de l'année 2019-2020 fait l'objet d'un ajustement total de 1 759 \$ (un montant de 320 \$ payé à la secrétaire est récupéré de la commission scolaire et sera reversé au budget de l'école à la suite d'une erreur commise l'an dernier);
- Les investissements reportés des années antérieures ainsi que le budget lié au plan d'action numérique s'élèvent à **19 586 \$**. Ces investissements servent principalement à l'achat de nouveaux meubles et de matériel informatique (ordinateurs, iPad, robotique, etc.).

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-2019-27

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Charles Brisson, **APPUYÉ** par madame Maryse Lambert, d'adopter le budget de l'école révisé pour 2019-2020.

5.2. Résolutions liées aux mesures dédiées et aux mesures protégées

Madame Valérie Gauthier explique la différence entre les mesures dédiées et les mesures protégées. Les montants des mesures dédiées (école inspirante, aide aux parents, formation continue du personnel, etc.) peuvent être dépensés plus librement, tandis que les montants des mesures protégées (achat de livres de bibliothèque, sorties scolaires) doivent être dépensés à des fins précises et demandent une reddition de compte. Chaque commission scolaire choisit comment répartir les dépenses liées aux mesures dédiées. Une commission scolaire peut choisir de donner le budget directement aux écoles, d'en conserver une partie ou d'en gérer la totalité.

Résolution CE 19-20.CAM.5.5.2

Les sommes reçues pour les regroupements des mesures dédiées 15024, 15025, 15084 et 15230 et des mesures protégées 15103, 15104 et 15186 ont été incorporées et présentées dans la révision budgétaire au conseil d'établissement du 20 janvier 2020. Toutes les sommes, soit un montant de 90 464 \$ pour les mesures dédiées et un montant de 12 369 \$ pour les mesures protégées, ont été reçues et seront déployées selon la nature des mesures respectives.

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE 20/19-28

IL EST PROPOSÉ par madame Julia Béland-Godin, **APPUYÉE** par madame Maryse Lambert, d'adopter les résolutions liées aux mesures dédiées et aux mesures protégées.

6. APPROBATION

6.1. Projet de grille-matières 2019-2020

Madame Valérie Gauthier présente la grille-matières pour l'année scolaire 2019-2020. Elle est semblable à celle de l'année dernière.

- Au 1^{er} et au 2^e cycle, l'éducation à la sexualité et le décroisement (autrefois le programme SAC) consacré à la réalisation de projets interclasses sont jumelés dans l'horaire pour un total de 1 h par cycle.
- Au 3^e cycle du primaire, il n'y a pas de décroisement, puisque les contenus en orientation scolaire et professionnelle sont au programme. Ces contenus sont jumelés à l'éducation à la sexualité dans l'horaire pour un total de 1 h par cycle.
- En 6^e année, en contexte d'anglais intensif, pour inclure cette heure à l'horaire, on a enlevé 30 minutes de mathématiques et 30 minutes d'anglais.

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE 20/19-29

IL EST PROPOSÉ par madame Caroline Côté, **APPUYÉE** par monsieur Camilo Perez, d'approuver la grille-matières 2019-2020.

6.2 Marché aux puces au service de garde

Monsieur Louis-Charles Brisson propose d'organiser un grand marché aux puces pendant lequel les élèves du service de garde pourront vendre des produits qu'ils ont fabriqués eux-mêmes, comme des savons, des bougies de Saint-Valentin et le livre de

recettes *Les chefs de Campanile*, réalisé à l'atelier de cuisine. On organiserait aussi une grande friperie, puisque beaucoup d'enfants laissent des vêtements dans les bacs des objets perdus. On proposerait aux parents de faire des dons de vêtements dont ils n'ont plus besoin.

M. Brisson souligne qu'on pourra offrir les vêtements invendus aux organismes de bienfaisance de notre communauté. La moitié de l'argent sera offert à la fondation de l'école et l'autre servira à financer une activité spéciale à la fin d'année.

M. Brisson explique qu'il ne veut pas trop solliciter les parents pour financer l'école, alors il voudrait bien choisir le moment pour cette campagne de financement.

Les membres du CE proposent que cette vente soit organisée à la mi-mars, en fin de journée (de 15 h 15 à 17 h 45) afin de permettre aux parents qui n'ont pas d'enfants inscrits au service de garde d'y participer.

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-20/19-30

IL EST PROPOSÉ par madame Julia Béland-Godin, **APPUYÉE** par monsieur Camilo Perez, d'approuver l'activité de marché aux puces du service de garde.

7. INFORMATIONS

7.1 De la présidente

Madame Élane Lajoie a rencontré madame Diane Montour, la présidente de l'OPP. Durant cette rencontre, madame Montour a suggéré de réunir les représentantes et représentants des parents membres du CE et les membres de l'OPP pour une activité d'échange d'ici la fin de l'année.

Madame Valérie Gauthier rappelle que chacun a ses rôles : l'OPP a pour rôle de proposer des activités et de donner des avis sur des sujets qui concernent les parents, alors que le CE a un pouvoir de décision et de supervision. Le CE approuve et adopte des projets et des activités pour l'école.

Madame Lajoie rappelle aux membres du conseil que la formation sur les responsabilités des parents au CE se tiendra le jeudi 23 janvier à 19 h 30 au centre administratif de la commission scolaire.

Monsieur Camilo Perez demande si, pendant l'assemblée générale, on pourrait proposer aux parents de prendre des décisions quant aux activités organisées par l'école (par vote, par exemple).

Madame Valérie Gautier explique que le but de l'assemblée générale est d'élire des représentants des parents au conseil d'établissement et les membres de l'OPP. Seuls les membres de CE ont le droit d'approuver et de décider des activités et ses sorties.

Madame Caroline Côté suggère de mettre à la disposition des parents une adresse courriel anonyme dans la section CE du site Web de l'école. Tous les parents pourraient ainsi faire part de leurs suggestions, de leurs insatisfactions ou de leurs questionnements.

7.2 De la représentante au comité de parents

Madame Marie-Christine Nolet parle des modifications apportées au projet de loi 40 concernant la composition du CA :

- Il y aurait cinq parents au lieu de huit et ils viendraient du comité de parents;
- Il y aurait cinq représentants de la communauté au lieu de quatre;
- Il y aurait cinq représentants du personnel de la commission scolaire au lieu de quatre.

7.3 Des représentants des membres du personnel

- Madame Julia Béland-Godin revient sur le succès de l'activité de lecture dans le noir le 20 décembre de 8 h 15 à 8 h 45 au gymnase de l'école, suivie de la lecture de contes par des parents.
- Des sorties à la patinoire du parc Saint-Benoît sont prévues dans les prochains jours si la température le permet. Les élèves de 6^e année ont fait une sortie au musée le jeudi 9 janvier.
- Madame Justine Dion-Routhier souligne que les enseignantes de 1^{re} année reçoivent des stagiaires de la Belgique.
- Monsieur Louis-Charles Brisson revient sur la journée pédagogique du 6 janvier, dont le thème était « Construire ma forteresse de neige ». Le 14 février, il y aura une sortie au Bunker de la science de Lévis pour la journée pédagogique. C'est un complexe de jeux scientifiques. Il y aura des activités ludiques, éducatives et interactives adaptées à l'âge des enfants. Seulement 80 élèves peuvent participer. M. Brisson ajoute que les ateliers de fin de journée commenceront pendant la dernière semaine de janvier : il y aura de la programmation avec Scratch, de la science, de la cuisine, des jeux de société, des devoirs, des jeux de poursuite et du soccer au gymnase. On reçoit également 20 stagiaires du cégep de Sainte-Foy au service de garde. Les programmations mensuelles des éducatrices sont maintenant publiées dans la section Service de garde du site Web de l'école; les parents peuvent suivre les activités programmées chaque mois.

7.4 De la directrice

- Le projet éducatif a été approuvé et diffusé sur le site Web de l'école. Les parents peuvent y accéder et voir le plan d'action. Deux sous-sections expliquent les valeurs et les enjeux de ce projet.
- Le *Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école* ainsi que les outils pour gérer les situations d'intimidation sont aussi diffusés dans la section Parents.
- La planification annuelle présentée au conseil d'établissement, les contenus en éducation à la sexualité et des documents contenant des informations sur l'éducation à la sexualité conçus à l'intention des parents pour chaque niveau sont aussi disponibles sur le site dans la section Parents.
- La section OPP a été mise à jour. On y trouve la définition de l'OPP et la liste des membres.

8. DIVERS

8.1. *Semaine de relâche*

Comme l'année dernière, le service de garde fera un partenariat avec l'école Filteau pour la semaine de relâche. Le service sera offert à l'école Filteau. Puisqu'il y aura des travaux à cette école l'été prochain, notre école les accueillera au mois d'août.

Selon le nombre d'inscriptions au service de garde, nous formerons un ou deux groupes. Parmi les activités proposées, il y aura Science en folie et la confection de cerfs-volants.

Les membres du CE demandent à partir de combien d'élèves on peut ouvrir le service de garde à notre école. Ils s'inquiètent notamment des élèves des étoiles filantes, qui sont sensibles au changement. M. Brisson répond que ce n'est pas rentable de le faire pour moins de 40 élèves.

8.2. *Campagne de financement (cartes à gratter)*

Madame Valérie Gauthier précise qu'on n'a pas encore terminé le calcul du montant total amassé. Pas moins de 110 cartes ont été distribuées dans toutes les classes. Le tiers des élèves a donc participé à la campagne.

Madame Lajoie demande l'avis des membres du CE sur cette campagne de financement. Elle propose que le CE fasse le bilan de toute nouvelle campagne de financement pour évaluer son utilité et son efficacité.

Madame Julia Béland-Godin a reçu quelques questionnements des parents. Certains élèves sont partis avec la carte avant les vacances et l'ont rendue avec 5 \$ seulement (ce qui équivaut au prix de la carte). D'autres parents n'ont pas compris l'intérêt de ce moyen de financement. Elle ajoute qu'elle a reçu des enveloppes non identifiées. Madame Valérie Gauthier explique que c'est normal qu'on reçoive ces commentaires puisqu'il s'agit d'une campagne de financement qui n'exige pas l'achat d'un produit.

De son côté, madame Marie-Christine Nolet trouve que c'est un moyen de financement simple et agréable, car les dons varient de 0,10 \$ à 2 \$. Madame Lajoie, elle, l'a trouvée plus complexe : puisqu'on a moins l'habitude de garder de l'argent sur nous, certaines personnes n'ont pas pu contribuer.

Madame Caroline Côté propose de vendre des bûches de Noël comme moyen de financement l'année prochaine.

8.3. Comité des parents utilisateurs du service de garde

Madame Éleine Lajoie rappelle que la *Loi sur l'instruction publique* autorise le CE à créer un comité des parents utilisateurs du service de garde. Les suggestions et les recommandations de ce comité sont acheminées au conseil d'établissement, qui peut prendre des décisions à cet effet. Le comité serait une référence pour l'ensemble des parents utilisateurs des services de garde.

Ce comité peut faire toutes les représentations ou recommandations sur tous les aspects de la vie des élèves du service de garde. Il peut se pencher, notamment, sur la qualité des services de garde, sur les règles de fonctionnement, sur des situations particulières, sur des projets spéciaux, sur des modifications à apporter ou sur tout autre point faisant partie des activités du service de garde. Ce comité peut également contribuer à l'émergence de projets novateurs. Les rencontres du comité sont animées par le responsable du service, en présence de la directrice de l'école. Le comité compte de trois à cinq personnes élues parmi les parents d'élèves qui fréquentent le service de garde.

Madame Lajoie demande si, d'après le CE, ce serait opportun de créer un tel comité, étant donné l'augmentation de la clientèle, qui oblige le service à faire les choses autrement.

Monsieur Louis-Charles Brisson trouve cette idée intéressante pour faciliter la communication entre les parents et le service de garde. Les membres pourraient mieux comprendre la situation de part et d'autre, échanger et proposer des solutions.

Madame Valérie Gauthier ajoute que les parents pourraient, grâce à ce comité, parler de leurs idées et de leurs insatisfactions. Deux ou trois rencontres pourraient être planifiées par année; on pourrait en ajouter en cas de besoin.

Des membres du CE prépareront un document établissant les règles de fonctionnement de ce comité afin d'en proposer la création à l'assemblée générale de parents en septembre 2020.

8.4 Locaux du service de garde

Monsieur Camilo Perez soulève le manque de locaux du service de garde. Un parent lui a demandé pourquoi on n'utilise pas des maisons mobiles pour pallier ce problème.

Madame Valérie Gauthier explique que les maisons mobiles peuvent être une solution temporaire, lorsqu'une école a trop d'élèves, en attendant un agrandissement, pour offrir des services éducatifs à tous les élèves – et non pour réserver de l'espace au service de garde. L'école n'est pas dans une telle situation.

8. LEVÉE DE LA RÉUNION

PROPOSITION PRINCIPALE

Résolution CE-20/19-31

IL EST PROPOSÉ par monsieur Camilo Perez, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Charles Brisson, de lever la séance à 21 h 16.

Adoptée à l'unanimité.


Élaine Lajoie, présidente


Valérie Gauthier, directrice

Index des résolutions

Résolutions	Date	Sujet
20/19-01	19-10-21	Adoption de l'ordre du jour
20/19-02	19-10-21	Adoption des règles d'élection
20/19-03	19-10-21	Adoption du calendrier des rencontres 2019-2020
20/19-04	19-10-21	Adoption des règles de régie interne
20/19-05	19-10-21	Approbation de la campagne de financement des étiquettes
20/19-06	19-10-21	Approbation de la campagne de financement des paniers bio
20/19-07	19-10-21	Approbation du projet de confection de napperons
20/19-08	19-10-21	Approbation de la campagne de recettes en pot pour les 6e année
20/19-09	19-10-21	Approbation de l'activité spéciale de fin d'année pour les groupes de 3 ^e , 4 ^e , et 5 ^e année pour juin 2020
20/19-10	19-10-21	Approbation des activités et sorties éducatives pour 2019-2020
20/19-11	19-10-21	Levée de l'assemblée
20/19-12	19-11-25	Adoption de l'ordre du jour
20/19-13	19-11-25	Adoption et suivis au procès-verbal de la rencontre du 21 octobre
20/19-14	19-11-25	Adoption du budget de l'école 2019-2020
20/19-15	19-11-25	Adoption du budget du service de garde 2019-2020
20/19-16	19-11-25	Approbation de l'horaire allégé de la journée du 20 décembre
20/19-17	19-11-25	Approbation de la campagne des cartes à gratter
20/19-18	19-11-25	Adoption du voyage de fin d'année pour les 6 ^e année
20/19-19	19-11-25	Levée de l'assemblée
20/19-20	19-12-16	Adoption de l'ordre du jour
20/19-21	19-12-16	Adoption du procès-verbal du 21 novembre 2019
20/19-22	19-12-16	Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence
20/19-23	19-12-16	Adoption du Projet éducatif
20/19-24	19-12-16	Levée de l'assemblée
20/19-25	20-01-20	Adoption de l'ordre du jour
20/19-26	20-01-20	Adoption et suivis au procès-verbal de la rencontre du 16 décembre
19/18-27	19-01-21	Adoption du budget révisé
20/19-28	20-01-20	Adoption des résolutions liées aux mesures dédiées et aux mesures protégées

20/19-29	20-01-20	Approbation de la grille-matières 2019-2020
20/19-30	20-01-20	Approbation de l'activité de marché aux puces au service de garde
20/19-31	20-01-20	Levée de l'assemblée

